



ISSN 1766-3059

ISSN en ligne 2260-7846

Le Test d'Évaluation de Français (TEF) et le Test d'Évaluation de Français pour l'Intégration, la Résidence et la Nationalité (TEF IRN).

Marie-Christine Fougerouse

DILTEC (EA 2288), La Sorbonne Nouvelle, Paris 3, France
Université Jean Monnet, Saint-Étienne
progfle@hotmail.com

<https://orcid.org/0009-0000-1021-588X>



La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Île-de-France (CCIP) propose depuis 1978 des diplômes de français professionnel (DFP), soit actuellement une déclinaison de quatre : affaires, tourisme-hôtellerie-restauration, relations internationales, santé. Depuis 2001, un test de français général est proposé, le **Test d'Évaluation de Français**, ou **TEF**. Il fonctionne en corrélation avec les niveaux établis par le *Cadre européen commun de référence pour les langues*, de A1 - ou niveau introductif - à C2 - ou maîtrise - en langue française.

La version standard se compose de trois séries d'épreuves, sous la forme de questions à choix multiple (QCM), qui évaluent :

- la compréhension orale
- le lexique et structure
- la compréhension écrite

En complément, deux épreuves facultatives, indépendantes, sont proposées :

- l'expression écrite
- l'expression orale

Ce mode d'évaluation performant est reconnu officiellement pour une inscription dans une université francophone.

Pour être en phase avec les exigences sociétales et en adéquation avec la diversification des publics allophones qui ont des besoins particuliers, la CCIP a conçu une déclinaison du TEF pour répondre de façon pertinente à des nécessités identifiées : le **Test d'Évaluation de Français pour l'Intégration, la Résidence et la Nationalité**, ou **TEF IRN**. Sa finalité est quelque peu différente de celle du TEF qui s'adresse à des apprenants allophones désireux de connaître et valider leur niveau en langue française dans un objectif d'étude, de travail ou encore privé.

Cette nouvelle version du test, disponible depuis 2020, a été passée par un grand nombre de candidats, répartis dans des centres de langue agréés. Le TEF IRN s'adresse à des candidats non francophones, âgés de plus de seize ans, dont la

finalité est de s'établir en France de façon durable. D'ailleurs, ce test officiel est reconnu par le Ministère de l'Intérieur français. Sa conception globale a été pensée en adéquation avec les objectifs des publics concernés, ce qui se traduit par une modulation dans les niveaux requis :

- pour un parcours citoyen OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) → niveau A1
- pour une demande de carte de résident de longue durée → niveau A2
- pour une demande de nationalité française → niveau B1

Le TEF IRN évalue les quatre compétences :

- la compréhension écrite : treize questions QCM à traiter en trente minutes
- la compréhension orale ; dix-sept questions QCM à traiter en dix minutes
- l'expression écrite ; deux sujets à traiter en trente minutes
- l'expression orale ; deux sujets à traiter en cinq minutes chacun, soit dix minutes

La compréhension écrite et la compréhension orale ainsi que l'expression écrite se réalisent sur ordinateur dans un centre de passation agréé. L'expression orale est un échange en face à face avec un examinateur. L'ensemble des épreuves se déroulent sur une même journée, en une heure vingt minutes environ.

Dans un délai de deux à quatre semaines, une attestation numérique est envoyée aux candidats. Elle comporte un score et un niveau pour chaque épreuve, assortis du niveau global atteint (A1, A2 ou B1). En cas de non-conformité avec ses attentes, le candidat peut repasser l'ensemble du test après un délai de trente jours entre chaque passation. L'attestation numérique a une durée de validité de deux ans. Au-delà, le candidat doit passer à nouveau le test¹.

Note

1. Toutes les informations sont disponibles sur : tef@cci-paris-idf.fr [consulté le 15 novembre 2023].